

## **Conditions Générales d'utilisation de la Carte de fidélité Bricolex.**

La S.A.S Le Chamois Bricolex, dont le siège social est situé 5, Rue de la Rivière 78420 Carrières-sur-Seine, immatriculée au RCS Versailles 775 724 475, a mis en place dans l'ensemble des magasins\* sous enseigne Bricolex un programme de fidélisation de la clientèle par l'intermédiaire d'une Carte dite de « fidélité ».

Ce programme permet au titulaire de la Carte de collecter des points fidélité et de bénéficier d'offres spéciales. Les points fidélité ainsi collectés sont convertibles en bons de réductions appelés « bon fidélité » à valoir dans le magasin émetteur de la Carte de fidélité.

Cette Carte n'est en aucun cas une carte de paiement.

Chaque titulaire pourra consulter le solde de ses points fidélité sur le site [www.bricolex.fr](http://www.bricolex.fr) et imprimer ses éventuels « bons fidélité » obtenus.

### **Délivrance de la Carte de Fidélité Bricolex**

La Carte est offerte au client. Elle peut être obtenue auprès des magasins, en remplissant le « Formulaire d'adhésion » disponible dans les magasins. Cette dernière est fonctionnelle dès l'attribution en Magasin. Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans peuvent se voir remettre la Carte et en faire valoir les droits.

### **Utilisation frauduleuse de la Carte**

Le titulaire est responsable de la Carte ainsi que de l'utilisation de cette dernière.

Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur de la Carte ou tout tiers agissant pour le compte d'un titulaire de la Carte, entrainera de plein droit la restitution de la Carte et son annulation.

Les points fidélité, et les éventuels avantages, acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation frauduleuse ou abusive de la Carte seront annulés sans aucune compensation.

### **Perte et vol**

En cas de perte ou de vol de la Carte, le titulaire devra se présenter à l'accueil de son Magasin de rattachement, dans les meilleurs délais. La Carte sera annulée et une nouvelle Carte lui sera remise sur laquelle sera transféré le total des points fidélité cumulés sur l'ancienne Carte.

Entre le moment de la perte ou du vol de la carte et sa déclaration en magasin, Bricolex est déchargée de toute responsabilité.

### **Changement d'adresse**

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire au bon fonctionnement du programme de la Carte de fidélité, devra être notifié dans les meilleurs délais au magasin émetteur de la Carte ou sur le site [www.bricolex.fr](http://www.bricolex.fr) ou par courrier postal adressé à la S.A.S Le Chamois Bricolex – Service Client - 5, rue de la Rivière 78420 Carrières-sur-Seine. Le titulaire de la Carte garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les conséquences qui découleraient d'indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

### **Acquisition des points de fidélité et utilisation des « bons fidélité »**

Sur présentation de sa Carte, le titulaire se verra attribuer des points fidélité lors de ses passages en caisse sur l'ensemble des magasins sous enseigne Bricolex.

Le barème étant le suivant :

1€ (arrondi à l'€ inférieur) = 1 point fidélité

En cas de retour ou de remboursement de marchandise les points attribués seront alors déduits en conséquence.

Dès que le titulaire atteint le seuil de 200 points fidélité obtenus dans n'importe quel magasin de l'enseigne Bricolex, il reçoit immédiatement lors de son passage en caisse un « Bon Fidélité » valant bon de réduction, à utiliser dans son magasin de rattachement UNIQUEMENT, dans les six mois suivant son émission. Ce bon est

non sécable et non remboursable. Plusieurs bons peuvent se cumuler lors d'un même passage en caisse. Le solde de point est alors mis à jour en fonction des avantages obtenus.

Les points fidélités obtenus lors de l'année civile N (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) sont valables jusqu'au terme de l'année civile N+1 (ex : des points obtenus en Novembre 2017 sont valables jusqu'au 31 Décembre 2018). Chaque point fidélité doit être converti avant la fin de la période de validité, faute de quoi il sera définitivement perdu. Si le seuil de point déclenchant l'obtention d'un avantage n'est pas atteint avant la fin de période validité le solde de point sera définitivement perdu.

En cas de contestation, le dernier ticket établi fera foi pour déterminer le nombre de points de fidélité convertibles en bons de réduction, sauf présentation par le titulaire de la Carte de justificatifs de paiements datés.

### **Conversion des points fidélités**

Les points de fidélité ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces ou faire l'objet d'un remboursement. Ils ne peuvent pas non plus être transmis, échangés ou cédés.

### **Modification du programme**

Bricolex se réserve le droit de mettre fin ou de modifier à tout moment le présent programme de fidélisation (règlements, conditions d'adhésions, offres...) sans avoir à motiver sa décision, et sous réserve d'en informer les titulaires de la Carte, actifs au cours des douze derniers mois, en respectant un préavis d'un mois.

Les Magasins se réservent le droit de modifier les barèmes d'acquisition standards et d'établir des barèmes ou forfaits spéciaux lors d'opérations promotionnelles, sous réserve d'en informer au préalable et par tout moyen, y compris l'affichage en magasin, les titulaires de la Carte.

En cas d'arrêt du programme, Bricolex accordera aux titulaires de la Carte la possibilité d'échanger les points fidélité acquis au jour de l'arrêt du programme, pendant un délai de 3 (trois) mois, dès lors qu'ils auront acquis un nombre de points de fidélité suffisants, permettant l'obtention d'un avantage fidélité.

### **Informatique et Liberté**

Les informations recueillies par Bricolex font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le fonctionnement du programme de fidélisation. En souscrivant à la Carte, le titulaire consent à l'utilisation par Bricolex de ses données personnelles collectées au travers du « Formulaire d'adhésion ». Le titulaire de la Carte est informé que les données collectées, ainsi que les données collectées via l'utilisation de la Carte lors de ses passages en caisse sont nécessaires pour bénéficier de la Carte et de ses avantages, et sont destinés à Bricolex et aux Magasins. Les informations et les traitements automatisés ultérieurement effectués à partir des informations ainsi recueillies lors de chacun des passages en caisse du titulaire de la Carte (données relatives à ses achats), permettront à Bricolex de mieux le connaître.

Conformément aux dispositions de la loi N°78-017 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 Août 2004) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le titulaire de la Carte bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition portant sur les données collectées le concernant.

Sauf opposition de la part du titulaire de la Carte, Bricolex pourra utiliser l'adresse de messagerie électronique et/ou le numéro de téléphone mobile pour adresser des messages portant sur les produits et services Bricolex. Le titulaire de la Carte pourra s'y opposer, soit lors de l'adhésion en cochant les cases correspondantes, soit ultérieurement en contactant Bricolex.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés par courrier adressé à la SAS Le Chamois Bricolex – Service Client – 5, Rue de la Rivière 78420 Carrières-sur-Seine, ou directement dans le magasin de rattachement du titulaire de la Carte ou sur le site [www.bricolex.fr](http://www.bricolex.fr) « Nous Contacter »

## **Acceptation des conditions générales d'utilisation**

Le titulaire de la Carte reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.

\*Liste des magasins sous enseigne Bricolex :

**Paris 11<sup>ème</sup>**

**Paris 12<sup>ème</sup>**

**Paris 14<sup>ème</sup>**

**Paris 15<sup>ème</sup>**

**Paris 16<sup>ème</sup>**

**Marly-le-Roi**

**Saint-Germain-en-Laye**

**Asnières-sur-Seine**

**Boulogne-Billancourt**

**Bourg la Reine**

**Colombes**

**Courbevoie Bécon**

**Courbevoie Centre**

**Issy-les-Moulineaux**

**Levallois**

**Puteaux**

**Rueil-Malmaison**

**Les Lilas**